



Absence d'accès au compteur de gaz

Par **Lise74**, le **04/04/2012** à **21:59**

Bonjour,

Depuis le mois de septembre, je suis en colocation avec trois personnes dans un appartement situé dans un pavillon. Le contrat de vente de gaz a été souscrit par un de mes colocataires et moi même au moment de notre installation mais le problème est que notre compteur se situe dans le sous-sol de notre logement et nous n'y avons pas accès.

Le propriétaire a refusé de se déplacer et/ ou de transmettre à GRDF notre index de consommation lorsque nous lui avons demandé, il refuse également de se déplacer pour relever nos indexs pour que nous puissions avoir des factures basées sur notre consommation et non sur des estimations (ce qui est plus simple lorsque nous sommes en colocations et que les colocataires changent régulièrement). Est-ce légal?

Merci de votre aide,

Cordialement,

Lise P.